

Pandémie de grippe :

Comment la gérer en tant que médecin ?



Introduction

Depuis le mois de mars 2009, un nouveau virus influenza de type A/H1N1 (grippe mexicaine) a été identifié. Ce virus résulte de la recombinaison de virus porcins, aviaires et humains. Identifié dans un premier temps au Mexique et aux Etats-Unis, il a ensuite suivi le mouvement des voyageurs internationaux. La transmission interhumaine de ce virus est supérieure à celle du virus saisonnier, l'OMS a d'ailleurs déclaré qu'il s'agissait d'une nouvelle pandémie de grippe.

Vous serez peut-être amené à prendre en charge un grand nombre de malades dans un court laps de temps et dans des conditions difficiles. Cette brochure a pour but de vous informer sur les procédures et les modalités de prise en charge de vos patients. Des conseils de protection, tant pour vos patients que pour vous-même, y sont repris.

Pour des informations plus détaillées sur le plan de lutte en cas de pandémie grippale du Commissariat Interministériel Influenza, nous vous invitons à consulter le site **www.influenza.be**.



1. Organisation des soins de première ligne

En tant que médecin traitant, vous êtes bien sûr le premier point de contact des patients présentant les symptômes de la grippe. Durant toute la période de pandémie, vous continuerez par ailleurs à dispenser des soins. Afin de vous faciliter la tâche, le Commissariat Interministériel Influenza a élaboré des affiches et des brochures à destination des patients grippés. Ces publications reprennent les mesures essentielles pour se soigner, se protéger et protéger son entourage.

Maladies chroniques et consultations non urgentes

Pensez à donner, dans la mesure du possible, à vos patients atteints d'une maladie chronique, une réserve de prescriptions pour leur médication habituelle afin qu'ils ne doivent pas (ou le moins possible) vous rendre visite dans les mois qui suivent.

Mieux vaut aussi reporter les interventions chirurgicales et consultations non urgentes autant que possible.

Médicaments antiviraux

Pour les patients appartenant à un groupe à risque et présentant des symptômes grippaux, une administration précoce des médicaments antiviraux (dans les 24 à 48 heures après l'apparition des premiers symptômes) est nécessaire pour que le médicament puisse être efficace.

Les autorités belges disposent d'un stock de médicaments antiviraux destinés à couvrir les besoins d'un tiers de la population. Ce chiffre correspond au nombre attendu de personnes malades, selon les prévisions les plus pessimistes. Il est donc important de ne prescrire des antiviraux qu'aux personnes appartenant aux groupes à risque et diagnostiqués dans les 48 heures après l'apparition des symptômes. Des mesures complémentaires et/ou adaptées vous seront communiquées en fonction de la gravité et de l'évolution de la pandémie en Belgique.

Chaque médecin généraliste devra aller chercher un stock de médicaments antiviraux à l'endroit désigné par sa commune. Il pourra ensuite les distribuer gratuitement aux patients concernés. Le stock de médicaments antiviraux sera réparti entre les médecins, selon les dispositions prises localement par les communes et les cercles de médecins.

Le réapprovisionnement de ce stock pourra se faire auprès d'une officine pharmaceutique de la commune.

Masques

Il est recommandé aux personnes malades de porter un masque chirurgical lorsqu'elles quittent leur chambre ou sont en contact avec d'autres personnes. Les médecins recevront également un certain nombre de masques chirurgicaux (des boîtes de 10 masques par patient) à l'endroit désigné par leur commune. Ils les distribueront gratuitement à leurs patients en même temps que les médicaments antiviraux.



Selon la gravité du virus, des masques FFP2 seront distribués gratuitement aux médecins via ce même canal, pour leur usage personnel. Ceux-ci seront utilisés en cas de traitements par aérosols (par ex. aspirations) ou en cas de patients ne pouvant pas porter de masque.

Point de contact local de soins

Les points de contact locaux de soins seront mis en place par la cellule de crise provinciale, en collaboration avec les communes et les cercles de médecins. Il y aura au moins un site opérationnel par commune. Ils seront installés, par exemple, dans un centre médical, un CPAS, un centre de conférences, un centre de vacances, un hôtel, un complexe sportif, ...

Continuité des soins

Si la charge de travail des médecins généralistes devient trop forte, les activités des **points de contact locaux** de soins pourraient se développer pour inclure également une activité clinique. A ces points de contact, travailleront des médecins généralistes, du personnel infirmier et d'autres prestataires de soins, professionnels ou non. De même, les visites à domicile aux patients grippés pourraient être organisées entre les médecins généralistes depuis ces points de contact de soins. L'objectif de cette organisation est d'assurer la continuité des soins à la population, en cas de surcharge ou de maladie des médecins eux-mêmes. Ces points de contact permettent en effet d'assurer, de manière efficace, le suivi des patients qui ne sont atteints que par la grippe (monopathologie) et d'offrir un support administratif et logistique (téléphonistes, personnel infirmier, coursiers). Mais il ne s'agit en aucun cas d'interrompre le fonctionnement des cabinets individuels. Ceci permet simplement aux gens dont le médecin

de famille est malade ou surchargé de pouvoir quand même bénéficier d'une consultation.

Nous sommes conscients que cette organisation va à l'encontre des habitudes de travail en matière de soins de santé, où le patient entretient une relation stable avec son médecin généraliste, mais elle est indispensable en situation de crise sanitaire (comparable aux services de garde durant le week-end).

Le fait que ces points de contact locaux de soins fonctionneraient ou non en dehors des heures de bureau dépendra en grande partie de la charge de travail à laquelle les services de soins seront soumis.

Les **quatre fonctions d'un point de contact local de soins** pourraient être les suivantes :

- Cabinet de consultation
- Call center pour autant que les questions posées soient des questions concrètes sur les soins, qui ne puissent pas être traitées par un call center national. Il s'agit de demandes de visite à domicile ou de questions très concrètes (par ex. question complémentaire d'un patient après son passage au point de contact)
- Monitoring de la maladie et de l'organisation
- Coordination de l'aide aux personnes, des demandes de soins à domicile et des admissions à l'hôpital.

En raison de leur expérience et de leur rôle central dans l'administration des soins en temps normal, l'organisation est confiée aux cercles de médecins (en collaboration avec la commune)



Enregistrement et rapportage des cas

Lorsque le système de surveillance épidémiologique sera activé pour la pandémie, il vous sera demandé de compléter le formulaire de surveillance. Cet enregistrement permet de recueillir les informations concernant le nombre de malades, la gravité et le traitement. Ceci est essentiel pour un suivi efficace et un bon plan de crise pendant la pandémie.

Les formulaires seront ensuite rassemblés par les points de contact locaux de soins qui se chargeront de les encoder dans une banque de données. L'Institut Scientifique de Santé Publique gèrera la base de données nationale et mettra les analyses à disposition sur son site internet.

2. Adaptation de la salle d'attente et de la prise en charge des patients

L'organisation de votre cabinet doit permettre de réduire au maximum le risque de transmission du virus. Pour cela, nous vous proposons :

- de mettre à disposition, dans la salle d'attente, des affiches d'information (comportement à adopter par les personnes malades, 5 conseils pour éviter la propagation de la grippe);
- de mettre à disposition, dans la salle d'attente, des masques chirurgicaux (si vous l'estimez utile), des mouchoirs à usage unique et une poubelle à pédale munie d'un sac en plastique. Si vous ne disposez pas de poubelle à pédale, utilisez alors une poubelle sans couvercle;

- de mettre à disposition, dans la salle d'attente, une solution hydro-alcoolique pour les mains;
- de limiter les délais d'attente;
- de bannir de la salle d'attente meubles inutiles, dépliants, journaux, jouets;
- de nettoyer régulièrement toutes les surfaces de contact de la salle d'attente.

Il est aussi recommandé d'organiser des heures de consultation différentes pour les patients atteints par les symptômes de la grippe et pour les autres patients, voire même des locaux de consultation différents lorsque c'est faisable.

3. Mesures de protection pour les médecins

N'oubliez pas, en tant que prestataire de soins, de prendre certaines **mesures pour vous protéger** :

- Après chaque contact avec le patient, désinfectez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique ou lavez-vous les mains à l'eau et au savon, et séchez-les avec des serviettes en papier ou un essuie-tout. Evitez de lui serrer la main.
- Après chaque contact avec le patient, désinfectez votre matériel médical (stéthoscope, otoscope, thermomètre,...) avec une solution désinfectante alcoolisée.
- Utilisez du papier de protection sur la table d'examen, remplacez-le après chaque contact avec un patient et nettoyez soigneusement la table deux fois par jour. Si celle-ci est souillée, nettoyez-la bien avec un produit de nettoyage habituel.



- Si vos mains ne sont pas désinfectées, évitez le contact avec vos muqueuses (yeux, bouche, nez).
- Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les directement après usage, sans les mettre en contact avec du matériel médical.
- Evitez autant que possible de vous trouver dans une zone où il pourrait y avoir des gouttelettes respiratoires diffusées par le patient en toussant ou en éternuant (ex. se mettre derrière le patient pour ausculter les poumons, palper les ganglions, ...).
- Portez un masque chirurgical pour les face-à-face indispensables avec le patient (par ex. prélèvement d'échantillon dans le nez ou la gorge).
- Si le virus se révèle être agressif, portez un masque FFP2 lors de toute opération vous exposant à une transmission par un patient répondant à la définition de cas éventuel ou probable d'influenza du type A/H1N1 (aspiration de la trachée, intubation, administration d'oxygène au masque ou médicament par aérosolisation, ventilation non invasive, kinésithérapie respiratoire).
- Le port systématique de gants n'est pas recommandé. Les gants seront utilisés uniquement en cas de risque de contamination des mains par les liquides biologiques (précautions générales). Après avoir enlevé les gants, les mains doivent être lavées ou désinfectées.

4. Mesures pour les patients

Les autorités belges ont choisi de ne pas recommander le port généralisé des masques chirurgicaux, afin que la population ne se sente pas « faussement protégée ». Le port du masque n'est préconisé que pour les personnes malades ou pour leur entourage (personnel soignant, famille, etc.), lors des contacts proches avec un malade ne pouvant pas porter un masque.

Une campagne de sensibilisation des citoyens via des affiches et des feuillets distribués massivement met l'accent sur **5 mesures de précaution** destinées à limiter la propagation du virus de la grippe.

Pour vous faciliter la tâche et diminuer le temps de consultation, le Commissariat Interministériel Influenza a également imprimé, pour votre cabinet, des affiches et brochures sur les comportements à adopter par les personnes malades et leur entourage.



Vous pouvez également relayer les messages suivants aux patients et à leur famille :

Se moucher, éternuer, expectorer, tousser

Le virus de la grippe se transmettant essentiellement par les gouttelettes respiratoires, il est impératif de respecter les règles d'hygiène de base des voies respiratoires :

- se couvrir la bouche chaque fois qu'on tousse;
- se couvrir le nez et la bouche chaque fois qu'on éternue;
- ne se moucher ou cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique, jeté dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle pouvant être actionné avec le pied;
- porter un masque chirurgical si on est malade.

Hygiène des mains

Le lavage des mains au savon ou la désinfection des mains avec des solutions hydro-alcooliques (vendues en pharmacie) sont essentiels. Cela doit être fait soigneusement et répété très souvent dans la journée, non seulement par le malade mais aussi par les personnes de son entourage, en particulier après chaque contact avec le malade, ou avec ses effets personnels.



Nettoyage des objets utilisés par le malade

A domicile, les objets habituels utilisés par le malade doivent subir un nettoyage rigoureux et régulier.

Chaque membre de la famille doit disposer de son propre linge, notamment de serviettes de toilette, et de sa propre brosse à dent. La vaisselle et le linge du malade peuvent être lavés avec la vaisselle ou le linge du reste de la famille dans un lave-vaisselle ou un lave-linge, à plus de 60° C.

Les surfaces de contact (poignées de porte, chasses d'eau, meubles, etc.) doivent être lavées à l'eau chaude et au savon ou avec des produits désinfectants.

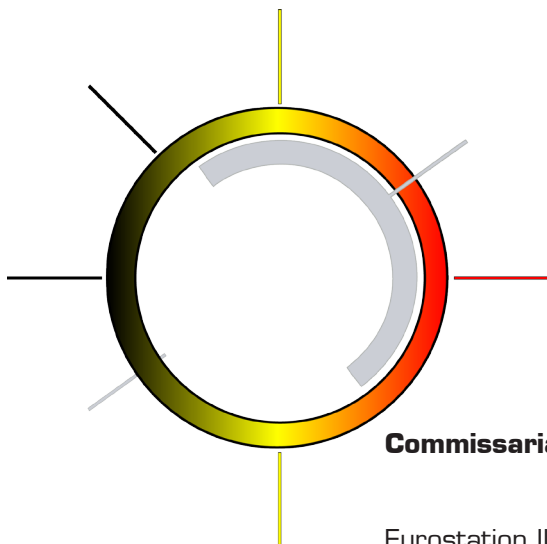
Déchets

A domicile, les mouchoirs en papier et les masques anti-projections usagés des malades doivent être placés dans des sacs en plastique. Les déchets ainsi conditionnés peuvent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères.



Pour plus d'information :

- **www.influenza.be**
- **info@influenza.be**
- **0800/99.777**
 - en semaine de 8 heures à 17 heures
 - le weekend et les jours fériés de 9 heures à 17 heures



Commissariat Interministériel Influenza

Eurostation II
Place Victor Horta 40 Bte 10
1060 Bruxelles